

## APPORTEUR D'AFFAIRES

### Coordonnées de l'apporteur d'affaires

Nom		
Prénom		
Société		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Téléphones	fixe :	mobile :
E-mail		
Coordonnées bancaires		

(obligatoire - pour versement des commissions)

### Coordonnées du client / privé - entreprise - service public

Nom		
Prénom		
Société		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Téléphones	fixe :	mobile :
E-mail		

Détails / Remarques :

--------------------------

Lieu et date :

\_\_\_\_\_

Signature du conseiller :

\_\_\_\_\_

## CONDITIONS GENERALES - APPOORTEUR D'AFFAIRES

### Article 1 : APPOORTEUR D'AFFAIRE

L'apporteur d'affaires n'est pas tenu de justifier sa qualité de commerçant professionnel. Il n'est pas tenu de s'enregistrer chez Witecom Sàrl. Toute personne désirant devenir apporteur d'affaires pour Witecom Sàrl est en mesure de le faire. Il est entendu que les conditions générales ci-après exposées ne sont applicables qu'aux relations commerciales établies avec les apporteurs d'affaires et Witecom Sàrl. L'apporteur d'affaires n'est pas employé de Witecom Sàrl, il travaille de manière indépendante et sera tenu de déclarer ses revenus selon les lois françaises en vigueur sur les impositions aux revenus.

### Article 2 : PROCÉDURE DE DÉMARCHAGE

Le travail de l'apporteur d'affaires se résume à démarcher une personne ou une entreprise et de lui faire part de nos services. L'apporteur d'affaires devra communiquer à Witecom Sàrl l'intérêt de cette dernière en remplissant le formulaire d'apporteur d'affaires. Le client final démarché devra avoir besoin de nos services et posséder un vif intérêt à se faire contacter par Witecom Sàrl. Les montants des ventes n'ont pas de minimum ou de maximum.

Le formulaire d'apporteur d'affaires doit être rempli selon les champs indiqués, signé de la main de l'apporteur d'affaires et retourné à Witecom Sàrl par courrier postal, mail ou de main en main avec un employé de Witecom Sàrl.

L'apporteur d'affaires est tenu d'avoir proposé nos services et matériel de manière détaillée. Le client final indiqué sur le formulaire d'apporteur d'affaires doit impérativement être informé que Witecom Sàrl prendra contact avec lui.

### Article 3 : COMMISSIONNEMENT

Les tarifs du matériel et des prestations de service vendus sont fixés par Witecom Sàrl. Les prix sur tout autre catalogue ne seront pas pris en compte.

La TVA est au taux en vigueur pour la France.

Le prix est exprimé en Euro (€), les montants exprimés dans d'autres monnaies ne sont mentionnés qu'à titre purement indicatif.

Le montant de la commission de l'apporteur d'affaires est de 5% hors taxes du montant de la facture émise par Witecom Sàrl au client final. Ce taux peut être revu à la hausse en fonction de la quantité de ventes menées à bien.

### Article 4 : RÉGLEMENT DES COMMISSIONS

Witecom Sàrl fera parvenir à l'apporteur d'affaires une copie de la facture adressée au client final. L'apporteur d'affaires aura donc un contrôle sur le montant de cette dernière. Suite à cela, l'apporteur d'affaire devra adresser une facture à Witecom Sàrl dans laquelle sera indiqué le montant de sa commission (5%) ainsi que ses coordonnées bancaires pour le versement de la commission par Witecom Sàrl.

Le règlement des commissions s'effectuera par virement bancaire sur le compte indiqué par l'apporteur d'affaires. Cette dernière sera versé à l'apporteur d'affaires dès réception du montant de la facture du client final sur le compte de Witecom Sàrl.

### Article 5 : ANNULATION

En cas d'annulation de la vente ou tout litige qui annulerait la vente entre Witecom Sàrl et le client final, la convention entre Witecom Sàrl et l'apporteur d'affaires s'annulera également et aucune commission ne sera versée.